

**EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE**

Madame le maire de Forges-les-Eaux,

- Vu le code de la Route
- Considérant que dans le cadre de la Fête du Cheval, organisée par l'Association Forgionne des Sports Equestres, un feu d'artifice doit être tiré aux abords du lac de l'Andelle et au Domaine de Forges (Casino), le dimanche 30 juillet 2023 à 22h30,
- Que le feu d'artifice draine habituellement une foule considérable tant de piétons que d'automobiles du centre ville vers le secteur du Casino,
- Qu'il importe, eu égard aux risques d'accidents de réglementer la circulation, ce dimanche 30 juillet 2023 en soirée.

**N°2023-114**

**Objet :**

**Fête du cheval**

**Feu d'artifice**

Interdiction de circuler

Rue de la République

Avenue des Sources

Dimanche 30/07/2023

**ARRÊTE :**

**Article I :**

Toute circulation est interdite rue de la République et Avenue des Sources sur toute leur longueur (depuis le carrefour de la Place Brévière jusqu'au rond-point (D915/D919) du dimanche 30 juillet à 20h30 au lundi 31 juillet 2023 à 00h du matin.

**Article II :**

Une déviation sera établie par la route de Neufchâtel et la CD 141.

**Article III :**

Monsieur le commandant de brigade de la gendarmerie de Forges les Eaux et l'Agent de Surveillance de la Voie Publique sont chargés de l'exécution du présent arrêté, qui sera transmis à Monsieur le Sous-Préfet.

Pour extrait conforme,  
Forges les Eaux, le 14 juin 2023

**Christine LESUEUR**  
Maire de Forges les Eaux



Publié électroniquement sur le site Internet

De Forges-les-Eaux le : ~~20~~ ~~JUN~~ 2023